

LEVIERS

- Le PPRE est la première réponse aux besoins éducatifs particuliers: Il permet d'**explicitier** les attendus qui doivent être atteignables/ à la portée de l'élève.
- Aménagement des rythmes scolaires en fonction des besoins de l'élève (rattaché à sa classe d'âge et à une seule classe de référence)
- Les devoirs faits, les heures consolidation ou de remédiation en 6^{ème}, le dispositif fluence, ... toute initiative locale,
- S'obliger à parler des élèves à BEP en général, dont les EFIV, en conseil de cycle et lors de la liaison Ecole/Collège,
- Liaison Ecole/Collège
- Assistants pédagogiques (avec un accompagnement),
- Personnes ressources dans vos établissements comme les PE ULIS, SEGPA, UPE2A,
- Les enseignants : prennent déjà en charge des élèves petits lecteurs/petits scripteurs. Ils ont déjà des compétences.
- Les pactes : PE ? Y a-t-il eu des demandes ?,

Une brique peut être mobilisée ou créée pour des groupes de petits lecteurs /petits scripteurs pour travailler l'encodage, le décodage et l'automatisation de la lecture par exemple avec des élèves dont des EFIV (formation réapprendre à lire).

Attention aux supports utilisés: les manuels de lecture CP sont à proscrire! Il est souhaitable de travailler sur des objectifs spécifiques en fonction du projet de l'élève par exemple (travailler autour et à partir du métier de jardinier par exemple).

Les personnes ressource peuvent accompagner les professeurs volontaires.

Le CASNAV peut également apporter des heures supplémentaires (une petite enveloppe) pour aider au financement de ce type de projet.

- Les associations locales,

Il s'agit d'une population à grand risque de décrochage en particulier vers 14 /15 ans :

- La cellule de veille (puis les coordonnateurs M.L.D.S. (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) et le réseau foquale si nécessaire),